



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

NUMÉRO AO/B00/SAPS/016/2024

**SELECTION D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE
TECHNIQUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA NACELLE À L'AGENCE
PRINCIPALE DE LA BCEAO À COTONOU**

AOUT 2024

I- INTRODUCTION

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- a) le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- b) une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- c) le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- d) la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- e) la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres (DAO) a pour objet la sélection d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) pour le suivi et le contrôle technique des travaux de remplacement de la nacelle de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.2. Allotissement

Les travaux sont organisés en un seul lot (01) unique dénommé : «Sélection d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) pour le suivi et le contrôle technique des travaux de remplacement de la nacelle de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou».

I.3. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à tous Bureau de Contrôle Technique ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.4. Visite des lieux

Aucune visite de site n'est prévue.

I.5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.6. Période de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.7. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tous les postes contenus dans le cadre du bordereau des prix unitaires devront être renseignés par les prix unitaires en lettres et en chiffres remplis par le soumissionnaire. Ces prix unitaires seront reportés dans le cadre de devis quantitatifs et estimatifs et les sous-totaux et le total général soigneusement dressés. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre et qui est issu du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douanes et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements ou fournitures (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

II - DEFINITION DES MISSIONS DU BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE (BCT)

Les missions sont relatives aux contrôles techniques avant, pendant l'exécution des travaux et lors des réceptions provisoire et définitive.

L'intervention du Bureau de Contrôle Technique comportera :

- ✓ l'examen des fiches techniques de la nacelle fournie ;
- ✓ l'examen de toutes les composantes de la nacelle avant son installation, conformément au cahier des charges ;
- ✓ l'assurance de la conformité de sa mise en œuvre ;
- ✓ l'assistance au Maître de l'Ouvrage pour les réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- ✓ l'élaboration des rapports de suivi des travaux ;
- ✓ le contrôle technique de l'exécution des travaux pendant toute la durée du chantier (présence permanente sur le chantier).

Le Bureau de Contrôle Technique devra affecter à la mission un personnel qualifié de niveau ingénieur, spécialiste en appareils de levage et justifiant de cinq (05) années d'expérience au minimum dans le contrôle technique.

III – DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend de la signature du contrat à la réception définitive des travaux de remplacement de la nacelle.

IV - OFFRE ADMINISTRATIVE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- ✓ le présent cahier des charges entièrement paraphé, signé et daté avec mention manuscrite " lu et approuvé " ;
- ✓ les renseignements complets concernant le statut de la société indiquant sa constitution et sa nationalité ;
- ✓ l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du pays concerné ;

- ✓ l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- ✓ l'attestation délivrée par l'Administration Fiscale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme.

V - OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- ✓ l'effectif et les curriculum vitae du personnel qui interviendra dans la mission ;
- ✓ le planning de réalisation de la mission ;
- ✓ trois (03) références techniques des travaux similaires justifiées par leurs attestations de bonne fin d'exécution des cinq (05) dernières années.

VI - OFFRE FINANCIÈRE

Les offres doivent être exprimées en pourcentage (%) du montant des travaux.

VII- PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité de l'offre devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de dépôt de l'offre.

VIII- PRESENTATION ET DEPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être présentées sous forme de fichiers au format PDF, protégées par un mot de passe et transmises par courrier électronique à l'adresse mail : courrier.bdn@bceao.int, aux date et heure de dépôt des soumissions indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Le mot de passe d'ouverture des fichiers PDF constitutifs de l'offre doit être transmis par courrier électronique séparé, à l'adresse mail sus-indiqué, à la date spécifiquement indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

IX- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

X – CADRE DE DEVIS

Désignation de la mission	Honoraires (en % du montant des travaux)
Mission de Contrôle Technique des travaux de remplacement de la nacelle de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.	

NB : Le montant HT des travaux de remplacement de la nacelle est de F CFA =50.510.000=.

MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin**

01 B.P 325 Recette Principale

COTONOU

**OBJET : SELECTION D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DE LA NACELLE À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO
À COTONOU**

Monsieur le Directeur National,

- 1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de, sous le
N°..... et à l'IFU, sous le N°....., proposons
d'exécuter les prestations telles que décrite dans le présent cahier des charges, suivant
le montant ci-après :
.....
- 2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux de
suivi dès la livraison de la nacelle par le fournisseur et à produire les rapports de suivi
et de fin des travaux de remplacement de la nacelle dans un délai
de.....jours, au plus tard.
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de cent quatre-
vingt (180) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la
BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que la BCEAO n'est pas tenu de retenir la soumission la moins-
disante et qu'il peut ne pas donner de suite à la présente consultation sans avoir à se
justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi nous soumettons la présente
offre en y apposant notre signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction)..... dûment autorisé à signer la soumission pour et au
nom de :